

**TABLEAU N°57**

Modifié par le décret n° 91-877 du 3-9-91

**Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**

Date de création : 9 novembre 1972

Dernière mise à jour : J.O. du 7-9-91

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- A - <i>Épaule</i> Épaule douloureuse simple (tendinopathie de la coiffe des rotateurs).	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
Épaule enraidie succédant à une épaule douloureuse simple rebelle.	90 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
- B - <i>Coude</i> Epicondylite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés de préhension ou d'extension de la main sur l'avant-bras ou des mouvements de supination et pronosupination.
Épitrôchléite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés d'adduction ou de flexion et pronation de la main et du poignet ou des mouvements de supination et pronosupination.
Hygromas : Hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du coude ; Hygroma chronique des bourses séreuses.	7 jours 90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude. Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude
Syndrome de la gouttière épitrôchléoolécrânienne (compression du nerf cubital)	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
- C - <i>Poignet - Main et doigt</i> Tendinite. Ténosynovite.	7 jours 7 jours	Travaux comportant de façon habituelle des mouvements répétés ou prolongés des tendons fléchisseurs ou extenseurs de la main et des doigts.
Syndrome du canal carpien. Syndrome de la loge de Guyon.	30 jours 30 jours	Travaux comportant de façon habituelle soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de

		<p>la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.</p>
--	--	--

<p align="center">- D - <i>Genou</i></p>		
<p>Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe.</p>	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle une position accroupie prolongée.
<p>Hygromas : Hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du genou ; Hygroma chronique des bourses séreuses.</p>	7 jours 90 jours	Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou.  Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou.
<p>Tendinite sous-quadricepsale ou rotulienne.</p>	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou.
<p>Tendinite de la patte d'oie.</p>	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou.
<p align="center">- E -</p>		
<p align="center"><i>Cheville et pied</i></p>		
<p>Tendinite achilléenne.</p>	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des efforts pratiqués en station prolongée sur la pointe des pieds.